

Shefford, Québec.
Le 3 mars 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 3 mars 2015.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Pierre Martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

MOMENT DE SILENCE

2015-03-33

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2015-03-34

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU unanimement par les membres présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :

5.2.1 Avis de motion – Règlement n° 2015-521 relatif à l'utilisation des parcs de la Réserve naturelle du Canton-de-Shefford

6. Sujets intéressant la réglementation et les permis

6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis

6.2 Sujets particuliers :

6.2.1 Projets conformes au PIIA

6.2.2 Adoption du 2^e projet de résolution – PPCMOI 2014-02

6.2.3 Engagement – Zoner « Aire de conservation » des milieux terrestres et humides en compensation – Développement domiciliaire « Rue des Cigognes – Phase II »

7. Sujets intéressant la sécurité publique

7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique

7.1.1 Protection policière

7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)

7.2 Sujets particuliers :

7.2.2 Adoption – Règlement n° 2015-520 amendant le règlement n° 2005-416 sur les systèmes d'alarme

8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu

8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu

8.2 Sujets particuliers :

9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale

9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale

9.2 Sujets particuliers :

10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire

10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire

10.2 Sujets particuliers :

11. Sujets intéressant les communications
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 11.2 Sujets particuliers :
12. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 12.2 Sujets particuliers :
 - 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 12.2.2 Rapport d'activités du trésorier sur l'application du chapitre XII de la LÉRM pour l'année 2014
 - 12.2.3 Embauche – Inspecteur municipal
 - 12.2.4 Embauche – Inspecteur municipal (remplacement de congé de maternité)
13. Autres sujets
 - 13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 13.2 Sujets particuliers :
14. Période de questions
15. Clôture de la séance

2015-03-35

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2015

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
IL EST RÉSOLU unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2015.

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2015-03-36

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2015-521 RELATIF À
L'UTILISATION DES PARCS DE LA RÉSERVE NATURELLE DU
CANTON DE SHEFFORD

Madame la conseillère Denise Papineau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet d'établir des normes et de prescrire des mesures relatives à l'utilisation des parcs de la Réserve naturelle du Canton-de-Shefford par les usagers.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2015-03-37

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projet de construction d'un bâtiment accessoire :

1. Michel Desforges et France Côté présentent une demande (construction d'un garage en cour avant) pour le **20, rue de la Vallée**;

Projet d'agrandissement du bâtiment principal:

2. Suzanne Bernier présente une demande (agrandissement du bâtiment principal : véranda 3 saisons) pour le **62, rue des Chênes**;

Projet de construction de bâtiment principal :

3. François Noël présente une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **124, rue des Cimes**;
4. Michel Desforges et France Côté présentent une demande (construction d'une nouvelle résidence) pour le **20, rue de la Vallée**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation des projets numéros 1 à 4, lesquels répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*. »

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU d'accepter l'ensemble des projets et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

2015-03-38

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÉSOLUTION – PPCMOI 2014-02

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) no 2014-512;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement, une demande de projet particulier – soit un projet d'agrandissement de garage commercial – a été présentée pour la propriété sise au 1013 à 1017, chemin Denison est, située sur les lots no 2 595 034 (2 526.7 m²) et no 4 878 539 (2 473.3 m²), dans la zone agro-forestière AF-2;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas conforme au Règlement de zonage #2005-419, à l'article 57, à savoir, l'occupation au sol;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise et examinée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin de vérifier si elle répond aux critères applicables du PPCMOI;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui suit :

« Considérant la présence d'équipements d'entreposage (boîte de remorque) à démolir ou à déménager hors du lot;

Considérant l'obligation du demandeur de fournir des plans et devis pour l'installation septique;

Considérant que le demandeur doit déposer des plans de construction signés et scellés par un ingénieur et par un architecte;

Considérant qu'un plan du stationnement projeté devra être aussi déposé;

Considérant le dépôt d'un plan de conception d'une ou des enseignes projetées;

Considérant que le pourcentage d'occupation au sol est supérieur à la norme prescrite;

En conséquence,

Il est résolu à la majorité des voix que le Comité recommande au Conseil de la Municipalité du Canton de Shefford d'accepter la demande d'agrandissement du bâtiment commercial sur les lots 2 595 034 et 4 878 539. »

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du premier projet de résolution le 3 février 2015 et l'assemblée publique de consultation tenue le 3 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU d'adopter le deuxième projet de résolution du projet particulier PPCMOI 2014-02 présenté au conseil.

Que l'octroi de l'autorisation est conditionnel à ce que le projet soit fait en conformité selon la procédure et les autres normes réglementaires en vigueur.

2015-03-39

ENGAGEMENT À ZONER « AIRE DE CONSERVATION » DES MILIEUX TERRESTRES ET HUMIDES EN COMPENSATION – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « RUE DES CIGOGNES – PHASE II »

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) demande au promoteur du développement domiciliaire « rue des Cigognes - phase II », que les milieux terrestres et humides en compensation, sous servitude, soient zonés « aire de conservation »;

CONSIDÉRANT QU'une servitude de conservation notariée devra être transmise au MDDELCC par Gestion Lison Viel, promoteur du développement domiciliaire « rue des Cigognes - phase II », avant la délivrance du certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford accepte, dans les 12 à 18 mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation au promoteur de développement domiciliaire « rue des Cigognes - phase II », de zoner « aire de conservation » les milieux terrestres et humides tels qu'accordés sous servitude de conservation notariée;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU :

Que le Conseil municipal s'engage à zoner « aire de conservation » le fonds de conservation sous servitude notarié dans les 12 à 18 mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation.

Que cet engagement concerne le développement domiciliaire « rue des Cigognes-Phase II ».

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. PROTECTION POLICIÈRE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2015-03-40

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2015-520 AMENDANT LE
RÈGLEMENT N° 2005-416 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

**RÈGLEMENT N° 2015-520 AMEN-
DANT LE RÈGLEMENT N° 2005-416
SUR LES SYSTÈMES D'ALARME**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le 7 juin 2005 le règlement n° 2005-416 sur les systèmes d'alarme;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le troisième alinéa de l'article 12 dudit règlement afin de modifier le montant de l'amende;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 3 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU à l'unanimité que le présent règlement soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le troisième alinéa de l'article 12 du règlement numéro 2005-416, tel qu'amendé, est remplacé par le suivant :

«Toute personne physique qui contrevient à l'article 9 du présent règlement est passible, en plus des frais, d'une amende de 50 \$.»

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le _____ 2015

André Pontbriand, maire

Sylvie Gougeon, directrice générale et
secrétaire-trésorière

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2015-03-41

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20117092 @ n° 20117203 au montant de 755 942,49\$.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à prendre les fonds manquants dans la marge de crédit de la Municipalité.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER SUR L'APPLICATION DU CHAPITRE XII DE LA LÉRM POUR L'ANNÉE 2014

En vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant le conseil le rapport d'activités du trésorier pour l'année 2014 et ce, pour l'exercice financier du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

2015-03-42

EMBAUCHE – INSPECTEUR MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert, APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour, ET RÉSOLU d'accepter l'embauche de Madame Marie-Michelle Prévost et ce, à compter du 30 mars 2015 à titre d'inspectrice municipale, à raison de 37,5 heures/semaine, salaire établi selon le contrat de travail signé entre les parties, période probatoire de six (6) mois.

EMBAUCHE – INSPECTEUR MUNICIPAL (REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ)

Résolution retirée

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

2015-03-43

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE / DESTRUCTION DES DOCUMENTS D'ARCHIVE

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

CONSIDÉRANT QUE l'article 199 du *Code municipal* stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil ou sur l'ordre d'un tribunal.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'approuver les listes de destruction des archives préparée par
Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et datées du 2015-03-02
et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à
la destruction de ces documents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean-Pierre Maheu : Zone humide

Philippe Blanchard : Bassin versant du Lac Waterloo

2015-03-44

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la
présente séance à 20 h 02.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. André Pontbriand
Maire